

ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE

(Article 13, lettre c du Règlement d'application de la loi sur la profession d'avocat, du 7 décembre 2010)

Stagiaire :

Organisateur de la conférence :

.....

.....

Thème de la conférence :

.....

.....

Date de la conférence :

Durée de la conférence :

Par la présente, il est attesté que M^e
a suivi la conférence susmentionnée.

L'organisateur :

Remarques :

Attestation remise à l'avocat stagiaire, à charge pour lui de la transmettre à la
Commission d'examens lors de l'inscription à l'examen final